Rôles et responsabilités des membres du comité de CPMV

Suivant ses statuts, l'association CPMV a pour but social de promouvoir, d'encourager, de développer le sport sous toutes ses formes et notamment le jogging, la marche et le vélo en dehors de toute appartenance politique, philosophique ou confessionnelle.

Les membres du comité forment l'équipe de gestion du club. Ils proposent et/ou échangent des idées constructives pour permettre ou améliorer les activités du club en ligne avec ses objectifs.

Cette démarche requiert un engagement régulier afin de permettre une bonne coordination avec les autres personnes impliquées. Cela se traduit notamment par une participation régulière aux réunions.

Lors de ces réunions tenues 5 à 6 fois par saison, les points relatifs à la gestion du club sont évoqués. A savoir, à titre d'exemple non exhaustif :

- 1. Approbation du PV de la réunion précédente.
- 2. Préparation et débriefing des activités/évènements organisés par le club (marche ADEPS, Jogging des Monts, souper, voyages, fête à la cafet,...).
- 3. Projets de recherches de ressources (sponsoring, lots...).
- 4. Activités de mise à disposition de matériel aux membres du club (Vêtements, accessoires,...).
- 5. Gestion des inscriptions/cotisations : suivi des rentrées, détermination des prix,...
- 6. Élection des membres du conseil d'administration
- 7. ...

Les membres du comité sont aussi des intermédiaires. Leur rôle est d'écouter les membres du club et de relayer l'information au comité et, en sens inverse, de diffuser les décisions du comité aux membres.

Les membres du comité sont également appelés à s'impliquer autant que possible dans les organisations du club. Ceci se traduit par un investissement dans la préparation et/ou une présence active lors de tout ou partie de l'activité. Cela peut être aussi lié à la recherche de ressources pour le club ou à des activités de promotion extérieure (ex. : distribution de flyers).

Seuls les membres du comité sont éligibles aux postes du conseil d'administration.

Les candidatures pour devenir membre du comité doivent faire l'objet d'une demande écrite avec motivation adressée au conseil d'administration qui décidera de l'admission à la majorité absolue des voix. La décision du Conseil d'administration est sans appel et ne doit pas être motivée.

Le CA de CPMV. Régis Ega – Président Olivier Mahy – Trésorier Dominique Liégeois – Secrétaire Philippe Marlair Chantal Ledoux Anne Hubeaux